

INTERNATIONAL TECHNOLOGIE SELECTION

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance

Au capital de 462 301,65 euros

Siège social : 14, rue Lincoln - 75008 Paris

444 599 740 RCS PARIS

RAPPORT SPÉCIAL DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2007

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article L.225-68, alinéa 7, du Code de Commerce, je vous rends compte aux termes du présent rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil de Surveillance au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007 ;
- des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

I- CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le directoire.

A toute époque de l'année, il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Les principales qualités attendues d'un membre du Conseil de Surveillance sont l'expérience de l'entreprise, l'engagement personnel dans les travaux du Conseil, la compréhension du monde économique et financier, la capacité de travailler en commun dans le respect mutuel des opinions, le courage d'affirmer une position éventuellement minoritaire, le sens des responsabilités à l'égard des actionnaires et des autres parties prenantes, l'intégrité.

Le Conseil de Surveillance était composé, au cours de l'exercice 2007 des membres suivants désignés pour 6 ans :

Nom des membres du Conseil de Surveillance	Fonctions	Date de désignation	Date d'expiration des fonctions
Monsieur Jean-Luc HAURIS	Président	AGE 30/05/06 CS 30/05/06	AGOA 2012
Monsieur Godefroy GIUDICELLI	Vice-Président	AGE 30/05/06 CS 30/05/06	AGOA 2012
European Sales Growth Représentée par Monsieur Franck ROSSET	Membre	AGE 30/05/06	AGOA 2012

A. CONDITIONS DE PREPARATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Les travaux du Conseil sont préparés sur la base des éléments communiqués par le Directoire qui adresse à chacun des membres du Conseil de Surveillance les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Les membres du Conseil peuvent à cette occasion demander que soient communiquées toutes informations ou documents complémentaires préalablement ou à l'occasion des réunions du Conseil au cours desquelles le Président du Directoire est en outre invité à commenter ces documents.

Hors séances du Conseil, les membres reçoivent régulièrement toutes les informations importantes concernant la Société que le Directoire juge utile de leur communiquer.

Le Conseil de Surveillance n'est assisté par aucun comité.

B. CONDITIONS D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Le Président organise les travaux du Conseil dont le fonctionnement n'est pas régi par un règlement intérieur.

1. Convocation

Le conseil de surveillance se réunit sur convocation de son président ou de son vice-président aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

La convocation peut être faite par tous moyens, même verbalement, sans exigence de délai.

Le mode de convocation peut ne pas être identique pour tous les membres du conseil pour une même réunion du conseil.

2. Réunions du Conseil et participation aux séances

Les réunions ont lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit, en France métropolitaine ou sur le territoire métropolitain d'un autre Etat membre de l'Union Européenne, indiqué dans l'avis de convocation.

Au cours de l'exercice écoulé, le conseil s'est réuni en séance plénière à cinq reprises les 23 février, 26 février, 4 mai, 16 juillet et 30 octobre 2007.

- Lors de la séance du 23 février 2007 deux membres du Conseil de Surveillance sur trois étaient présents, un membre étant excusé.

Le Conseil a délibéré sur les points suivants :

- Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil ;
- Autorisation à donner au Directoire afin d'emprunter les fonds nécessaires à (i) l'acquisition de l'intégralité des parts sociales composant le capital de la société VENDOME.COM et (ii) l'acquisition de plusieurs sites internet détenus par la société KAKI ainsi que la reprise des droits et obligations de la société CONCEPT et SOLUTION au titre d'un contrat commercial conclu avec ELECTRON ON LINE.

- Lors de la séance du 26 février 2007, deux membres du Conseil de Surveillance sur trois étaient présents, un membre étant excusé. Monsieur Eddie ACHOUR assiste également à la séance.

Le Conseil a délibéré sur les points suivants :

- Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil ;
 - Autorisation à donner au Directoire afin d'emprunter les fonds nécessaires à (i) l'acquisition d'une base de données client et (ii) au financement de la conception du site internet « itslabel ».
- Lors de la séance du 4 mai 2007, tous les membres du Conseil de Surveillance étaient présents ainsi que Monsieur Eddie ACHOUR, Président du Directoire.

Le Conseil a délibéré sur les points suivants :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion ;
 - Examen des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2006 ;
 - Examen du rapport du Directoire sur la gestion de la Société au cours de l'exercice écoulé ;
 - Examen du rapport du Directoire sur l'activité de la Société au cours du premier trimestre 2007 ;
 - Etablissement du rapport du Conseil de Surveillance sur le rapport de gestion du Directoire et les comptes de l'exercice 2006 ;
 - Présentation par le Président du Conseil de Surveillance de son rapport sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et des procédures de contrôle interne mises en place par la Société au cours de l'exercice écoulé.
- Lors de la séance du 16 juillet 2007, deux membres du Conseil de Surveillance sur trois étaient présents ainsi que Messieurs Eddie ACHOUR, Président du Directoire et Monsieur P.F. membre du Directoire.

Le Conseil a délibéré sur les points suivants :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion ;
 - Examen du rapport du Directoire sur l'activité de la Société au cours du second trimestre ;
 - Examen du rapport trimestriel d'activité de la filiale ELECTRON ON LINE devant être présenté par le Président du Directoire de cette société ;
 - Examen de la démission de Monsieur Pierre FALOVO de ses fonctions de membre du Directoire de la Société et audition de celui-ci ;
 - Examen des tendances et perspectives d'activité au cours des prochains mois présentées par les responsables de secteurs.
- Lors de la séance du 30 octobre 2007, deux membres du Conseil de Surveillance sur trois étaient présents ainsi que Monsieur Eddie ACHOUR, Président du Directoire, Monsieur Pierre FALOVO et Madame Rui Zang HAURAS, membres du Directoire.

Le Conseil a délibéré sur les points suivants :

- Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil ;
- Examen des comptes sociaux semestriels au 30 juin 2007 et du rapport d'activité semestriel au 30 juin 2007 ;
- Rapport trimestriel du Directoire sur la situation de la Société et point sur l'activité de la Société.

3. Compte-rendus de séance

Le procès-verbal de chaque réunion est soumis par le Président à l'approbation du Conseil suivant. Il est retranscrit dans le registre des procès-verbaux après signature du Président et d'un membre du Conseil de Surveillance.

II- PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

La Société applique des procédures de contrôle interne visant en particulier à prévenir et maîtriser les risques résultant de son activité et les risques d'erreur ou de fraude, en particulier dans les domaines comptable et financier. Cependant comme tout système de contrôle, il ne peut fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Ces procédures de contrôle reposent sur les fondements principaux suivants :

- une saisie des informations comptables, financières et des opérations de gestion au jour le jour,
- un contrôle « clients et fournisseurs » hebdomadaire,
- un rapprochement bancaire fait systématiquement le 5 du mois suivant.

Les acteurs privilégiés du contrôle interne sont :

- le Directoire,
- le responsable comptable,
- le cabinet d'expertise comptable, le cabinet ACE AUDIT représenté par Monsieur Luc ABITBOL,
- le Conseil de Surveillance.

Mise en place de programmes de contrôle au niveau du Directoire

Les données comptables et budgétaires trimestrielles sont examinées et analysées en commun par le Président du Directoire, les services comptables et le cabinet d'expertise comptable.

Des réunions d'analyses et d'évaluation sont organisées, avec les responsables des différents services de l'entreprise au cours desquelles sont effectuées des revues budgétaires et des revues stratégiques (annuellement et autant que de besoin). Les programmes d'investissement sont définis par le Directoire après consultation de ces responsables.

Le Directoire, en collaboration avec ses avocats, assure le traitement des dossiers et/ou contentieux de la Société susceptibles de générer des risques significatifs.

Les informations comptables et financières sont saisies régulièrement et font l'objet d'une revue trimestrielle par le Président du Directoire et l'expert-comptable.

D'une manière générale, toute l'information financière du groupe, le suivi des éventuels engagements hors bilan et des actifs, sont élaborés par les services comptables, sous le contrôle de l'expert comptable et du directoire, la validation finale étant du ressort du Conseil de Surveillance.

Mise en place de procédures de contrôle au niveau opérationnel

La société a développé des outils pour récupérer les informations comptables vers des logiciels de type Excell permettant ainsi d'établir des tableaux de contrôle pour chaque services (ADV, Achats, Logistique, Comptabilité ...).

Analyse des faiblesses des procédures de contrôle interne et exposé des mesures arrêtées pour y remédier.

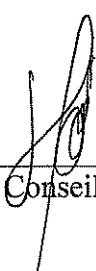
Une formalisation plus précise a été mise en place dans le contrôle de la caisse qui se fait chaque fin de mois après pointage des différentes pièces.

La séquence numérique des chèques est à la fois vérifiée sur le journal de trésorerie et sur le chéquier.

La société procède à une « relance client » systématique, notamment sur la filiale qui aujourd'hui à récupérer toute l'activité de négoce. Cela a été possible, en majeure partie, grâce au renforcement de l'équipe comptable par le recrutement en 2006, au niveau de la filiale, d'une comptable expérimentée.

Cadre de référence du contrôle interne

La Société s'est appuyée sur le guide de mise en œuvre du contrôle interne pour les valeurs moyennes et petites (Annexe II de la position de l'Autorité des Marchés Financier du 9 janvier 2008 sur le rapport du groupe de travail sur les aménagements de la réglementation financière pour les valeurs moyennes et petites) pour la rédaction du présent rapport, étant précisé toutefois que n'ont été suivies que les recommandations que la Société a estimé être pertinentes eu égard à sa structure, sa taille et son activité.



Le Président du Conseil de Surveillance